



VILLE DE HOUILLES

**PRÉSENTATION DU COMPTE
ADMINISTRATIF**

EXERCICE 2019

Préambule

Le compte administratif retrace l'ensemble des recettes et dépenses qui permettent à la ville de Houilles d'assurer le fonctionnement des services publics ainsi que le renouvellement et le développement son patrimoine.

Il convient de distinguer deux catégories de mouvements financiers :

- Les opérations réelles, qui se traduisent par des encaissements (ex : recettes fiscales) ou des décaissements (ex : rémunération des agents), et sur lesquelles sont fondées les analyses financières.
- Les opérations d'ordre, qui n'ont pas d'impact sur la trésorerie de la collectivité (amortissements, provisions, opérations patrimoniales...) et qui s'équilibrent toujours en recettes et en dépenses.

Le compte administratif est ainsi le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Il constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au plus tard le 30 juin de l'année N+1. Il est préparé par l'ordonnateur, obligatoirement au vu du compte de gestion fourni préalablement par le receveur municipal.

Il doit être présenté à l'assemblée par un président désigné expressément pour la séance spécifique au cours de laquelle il est débattu et adopté.

L'ordonnateur peut assister aux débats mais il doit impérativement se retirer au moment du vote, car il ne peut être juge et partie.

BUDGET PRINCIPAL

PRESENTATION GENERALE

Le compte administratif clôt le cycle annuel budgétaire et retrace l'exécution budgétaire de l'année.

Ainsi, le compte administratif 2019 du budget principal a été précédé par :

- le débat d'orientation budgétaire tenu le 20 décembre 2018 ;
- le vote du budget primitif 2019 intervenu le 13 février 2019 ;
- le vote du budget supplémentaire 2019 intervenu le 27 juin 2019 ;
- les décisions modificatives adoptées les 16 septembre et 21 novembre 2019.

La lecture des données relatives à l'exécution du CA 2019 montre la volonté de la ville, malgré un contexte budgétaire national difficile, de maintenir les principaux indicateurs de gestion à un niveau garantissant des équilibres financiers sains.

ÉQUILIBRES FINANCIERS	CA 2018	CA 2019	Variation 2018/2019
RECETTES DE GESTION	41 854 629 €	43 026 741 €	2,80%
DEPENSES DE GESTION	36 154 066 €	36 803 735 €	1,80%
EPARGNE DE GESTION	5 700 564 €	6 223 007 €	9,16%
Frais financiers	234 710 €	199 076 €	-15,18%
Solde mouvements exceptionnels hors cessions	29 599 €	15 206 €	-48,63%
EPARGNE BRUTE (CAF)	5 495 452 €	6 039 137 €	9,89%
Amortissement du capital de la dette	1 217 633 €	1 181 782 €	-2,94%
EPARGNE NETTE (CAF NETTE)	4 277 819 €	4 857 355 €	13,55%
DEPENSES D'EQUIPEMENT	9 096 948 €	11 838 100 €	30,13%
RECETTES D'INVESTISSEMENT (HORS EMPRUNT)	7 865 291 €	6 370 386 €	-19,01%
EMPRUNTS NOUVEAUX	0 €	0 €	-
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	11 666 003 €	10 452 590 €	-10,40%

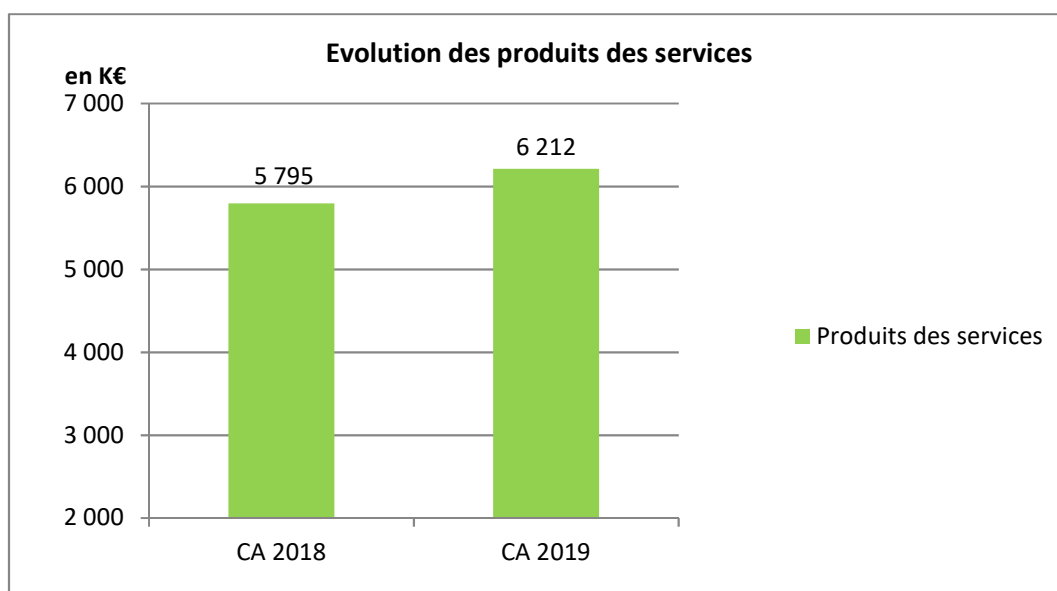
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement 2019 s'élèvent à 45 392 K€ contre 46 939 K€ en 2018 soit une diminution de 3,30%.

(en milliers d'euros)	CA 2018	CA 2019	Variation 2018/2019
(R70) Produits des services	5 795	6 212	7,21%
(R73) Impôts et taxes	26 592	27 173	2,18%
(R74) Dotations et participations	8 625	8 581	-0,51%
(R75) Autres produits de gestion courante	668	711	6,49%
(R013) Atténuations de charges	175	349	99,43%
Total recettes de gestion	41 855	43 027	2,80%
(R77) Recettes exceptionnelles	5 084	2 365	-53,49%
(R78) Reprises sur amortissements et provisions	0	0	-
Total recettes réelles de fonctionnement	46 939	45 392	-3,30%

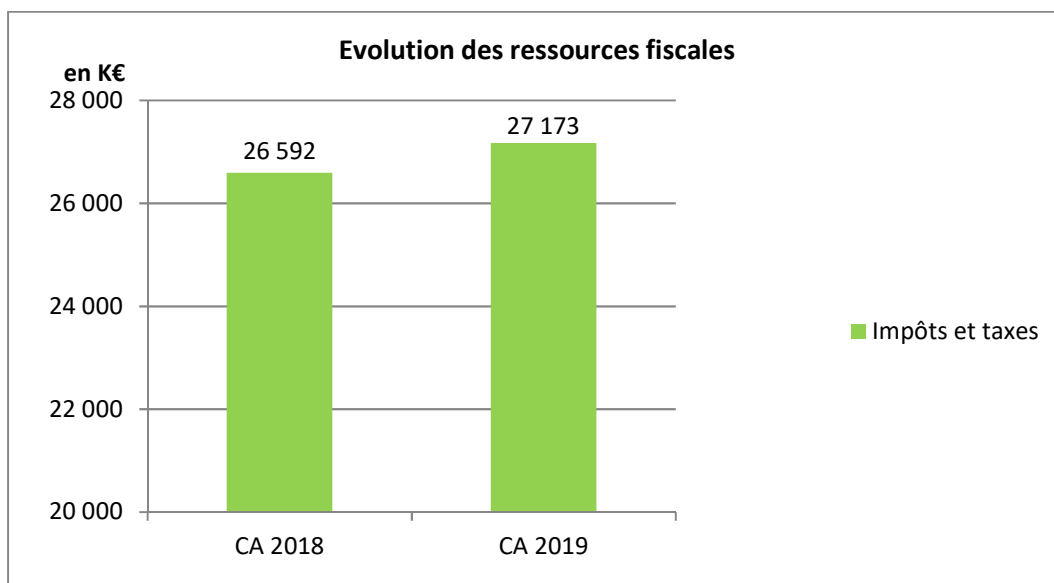
Les produits des services (chapitre 70) représentent 13,69% des recettes réelles de fonctionnement. En hausse de 7,21% par rapport à 2018, elles regroupent les recettes liées à la cantine, à la petite enfance, aux centres de loisirs, aux études surveillées...



Les principaux postes concernent :

- les redevances des services périscolaires pour 2 210 K€ dont la restauration pour 1 894 K€ ;
- les redevances des services sociaux pour 2 020 K€ dont la petite enfance pour 811 K€ ;
- les redevances et autres droits de stationnement pour 809 K€ ;
- les redevances des services culturels pour 364 K€ ;
- les redevances piscine pour 329 K€.

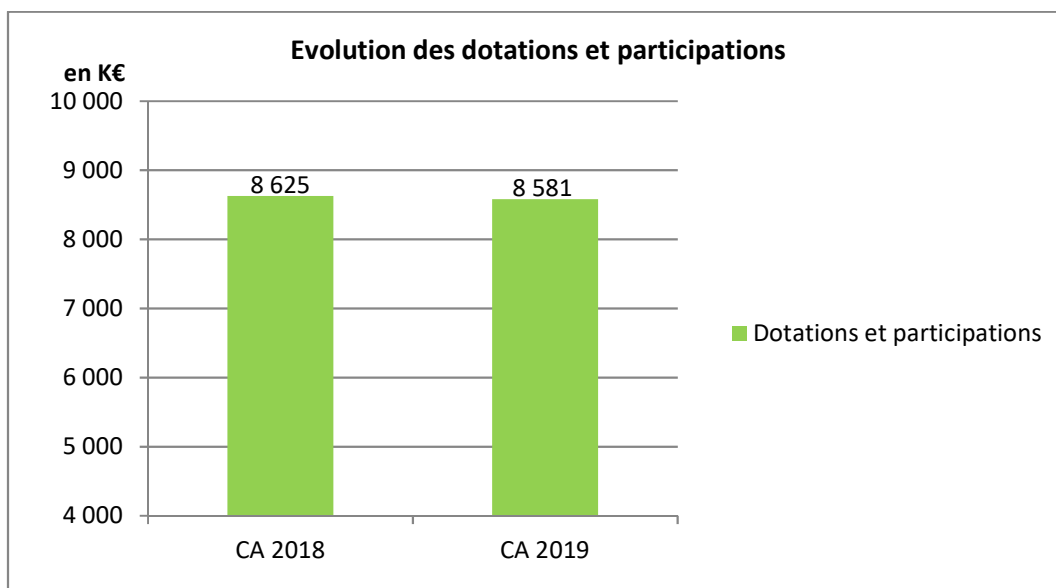
Les ressources fiscales (chapitre 73) représentent 59,86% des recettes de fonctionnement et s'élèvent à 27 173 K€ en 2019. Elles sont en hausse de 2,18% par rapport à 2018.



Elles sont composées principalement :

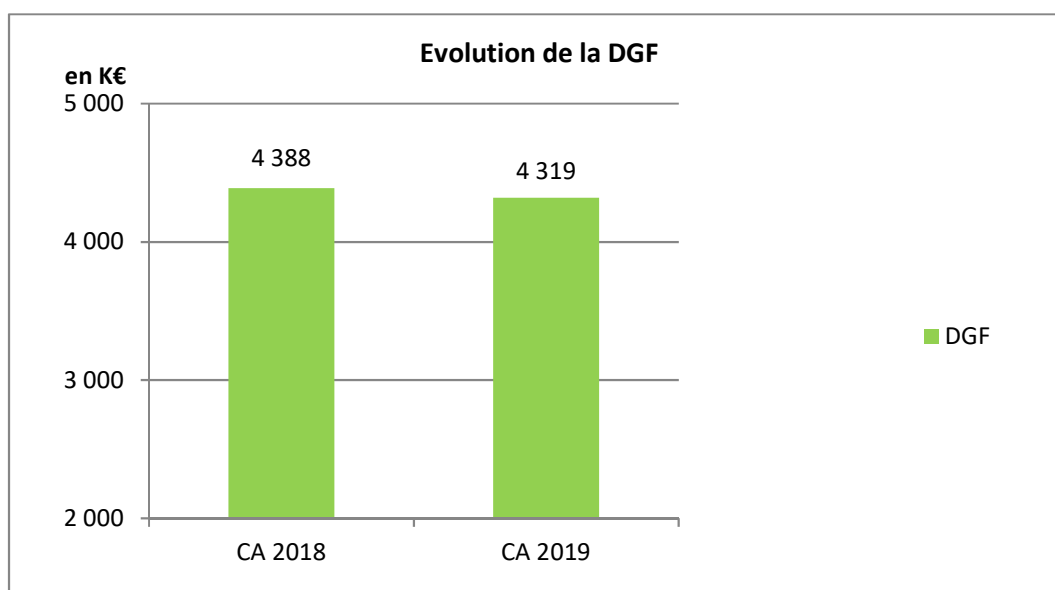
- de la fiscalité des ménages (19 114 K€) ;
- de l'attribution de compensation versée par la Communauté d'Agglomération (4 548 K€) ;
- des droits de mutation (2 520 K€) ;
- des droits de place des marchés (393 K€) ;
- de la taxe sur la consommation d'électricité (496 K€).

Les dotations et participations (chapitre 74) représentent 18,90% des recettes, en diminution de 0,51% par rapport à 2018.



Elles se décomposent comme suit :

- **Les dotations de l'Etat** : en 2019, la baisse des dotations se poursuit, en se cumulant à celles déjà appliquées tous les ans depuis 2014, conformément aux décisions gouvernementales prises en la matière. La DGF (dotation globale de fonctionnement) diminue de 1,57%, soit – 69 K€, sous l'effet de la variation de la population prise en compte et de la répartition des crédits entre part forfaitaire et part péréquation au sein de l'enveloppe DGF au niveau national.



- **Les allocations compensatrices** issues des mesures fiscales dictées par l'Etat dont il prend la charge (fonds départemental de la taxe professionnelle, exonérations obligatoires en termes de taxe d'habitation et taxe foncière, dotation générale de décentralisation...) sont en baisse de - 3,58% soit une diminution de nos recettes de - 57 K€ entre 2018 et 2019. Le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle a diminué de - 12,14% sur la période passant de 839 K€ à 737 K€.

- **Les subventions de nos partenaires :**
 - o Le Conseil départemental des Yvelines : 46 K€ ont été versés, dont 25 K€ au titre des transports scolaires ;
 - o Le Conseil régional d'Ile-de-France : 73 K€ dont 7 K€ au titre des transports scolaires ;
 - o L'Etat : 28 K€ ont été versés ;
 - o La Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines : 2 530 K€ ont été versés, principalement au titre de la prestation de service ordinaire (PSO) et de la prestation de service unique (PSU).

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) sont en augmentation par rapport à 2018 (6,49%) et s'élèvent à 711 K€. Ils sont composés principalement des revenus des loyers et leurs charges connexes (eau, entretien des parties communes, refacturation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères) que perçoit la ville en contrepartie de la location des bâtiments et logements dont elle est propriétaire (574 K€).

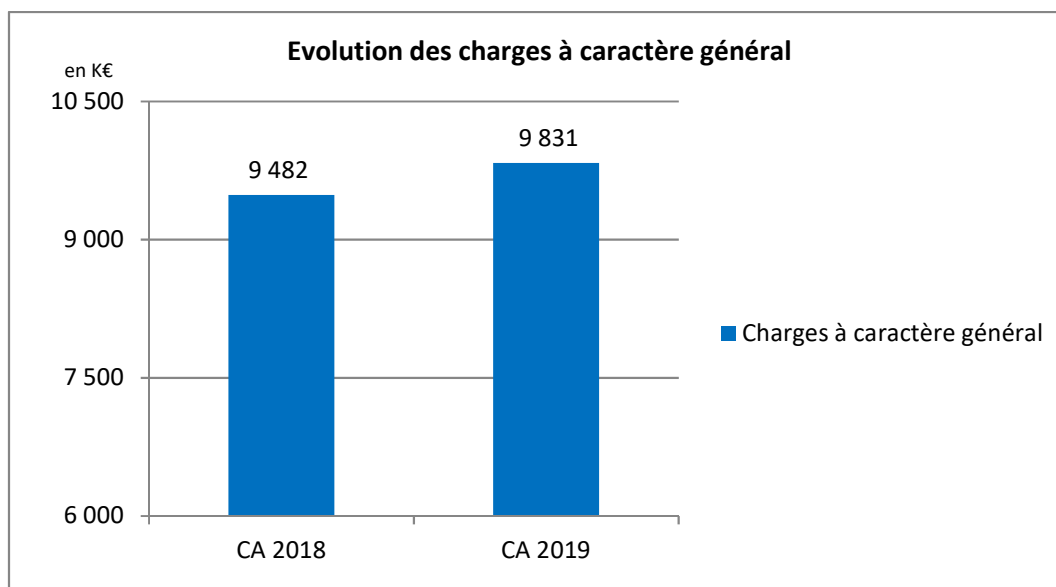
Les produits exceptionnels (chapitre 77) s'élèvent à 2 365 K€, en diminution de - 53,49% par rapport à 2018. Au titre de 2019, il s'agit principalement de la vente de biens mobiliers et immobiliers pour 2 334 K€ (dont 1 797 K€ au titre de la cession du bien sis 140/148 place André Malraux et 502 K€ au titre de la cession du bien sis 6 rue de la Paix).

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement 2019 s'élèvent à 37 018 K€ contre 36 456 K€ en 2018 soit une augmentation de 1,54%.

(en milliers d'euros)	CA 2018	CA 2019	Variation 2018/2019
(D011) Charges à caractère général	9 482	9 831	3,68%
(D012) Dépenses de personnel	23 052	23 638	2,54%
(D014) Atténuations de produits	787	813	3,33%
(D65) Autres charges de gestion courante	2 833	2 521	-11,01%
Total dépenses de gestion	36 154	36 804	1,80%
(D66) Charges financières	235	199	-15,18%
(D67) Charges exceptionnelles	67	15	-77,30%
Total dépenses de fonctionnement	36 456	37 018	1,54%

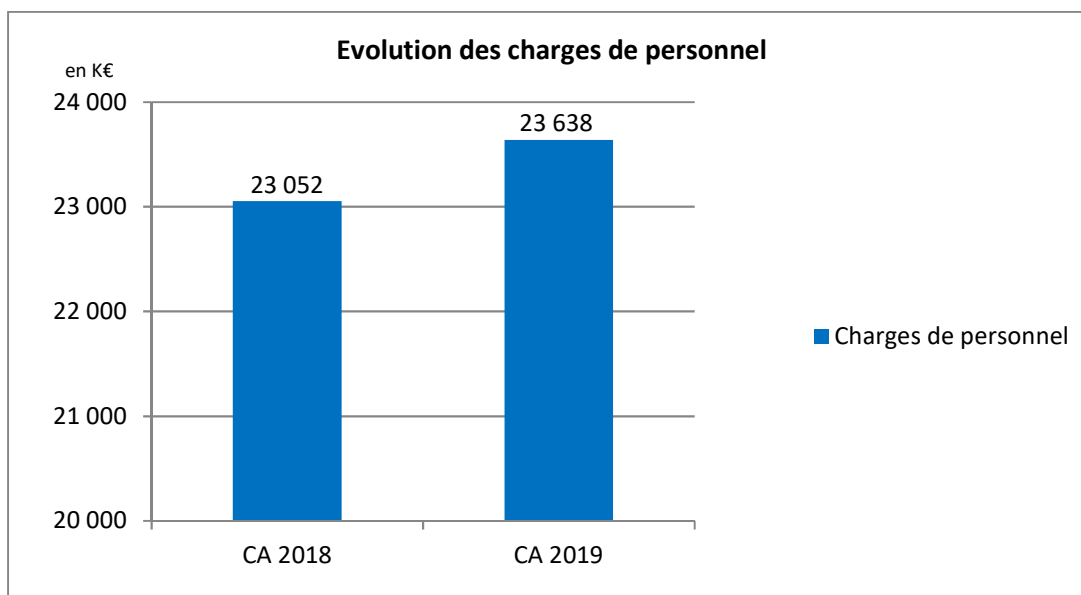
Les charges à caractère général (chapitre 011) comprennent les charges liées à la structure (énergie, maintenance, assurances, charges locatives, impôts et taxes, entretiens et réparations...) et des charges liées à l'activité (achats de petits équipements ou de prestations de services, alimentation, frais de télécommunication, de publication, d'affranchissement, carburant, locations d'équipement...).



Les principaux postes 2019 concernent :

- les contrats de prestations de service pour 1 205 K€ ;
- les fluides pour 1 623 K€ ;
- l'entretien et la maintenance du patrimoine mobilier et immobilier pour 1 864 K€ ;
- l'alimentation pour 985 K€.

Les charges de personnel (chapitre 012) regroupent l'ensemble des dépenses liées au personnel. Elles augmentent de 2,54% par rapport à 2018.

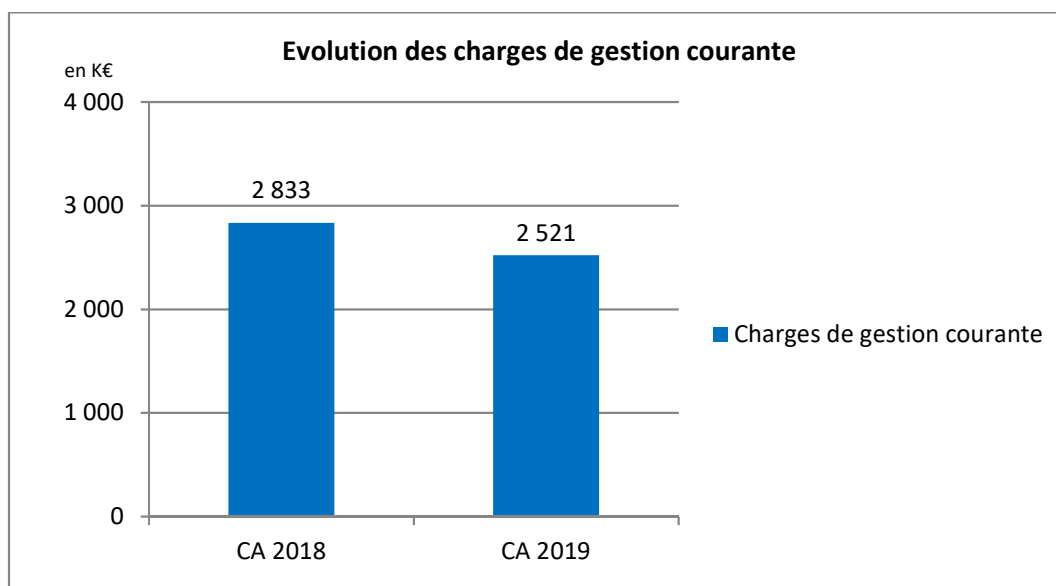


Les principaux postes 2019 concernent :

- la rémunération principale des agents titulaires pour 8 611 K€ contre 8 487 K€ en 2018 ;
- la rémunération des agents non titulaires pour 5 312 K€ contre 5 252 K€ en 2018 ;
- les cotisations (URSSAF, caisses de retraite...) pour 6 685 K€ contre 6 437 K€ en 2018.

Initialement évaluées à 24 319 K€, leur taux de réalisation de l'ordre de 97% traduit la volonté d'optimisation de cette ressource dont la progression entre 2018 et 2019 est ainsi limitée à 2,54%.

Les charges de gestion courante (chapitre 65) représentent 6,81% et regroupent les subventions et contingents versés aux associations et organismes extérieurs.

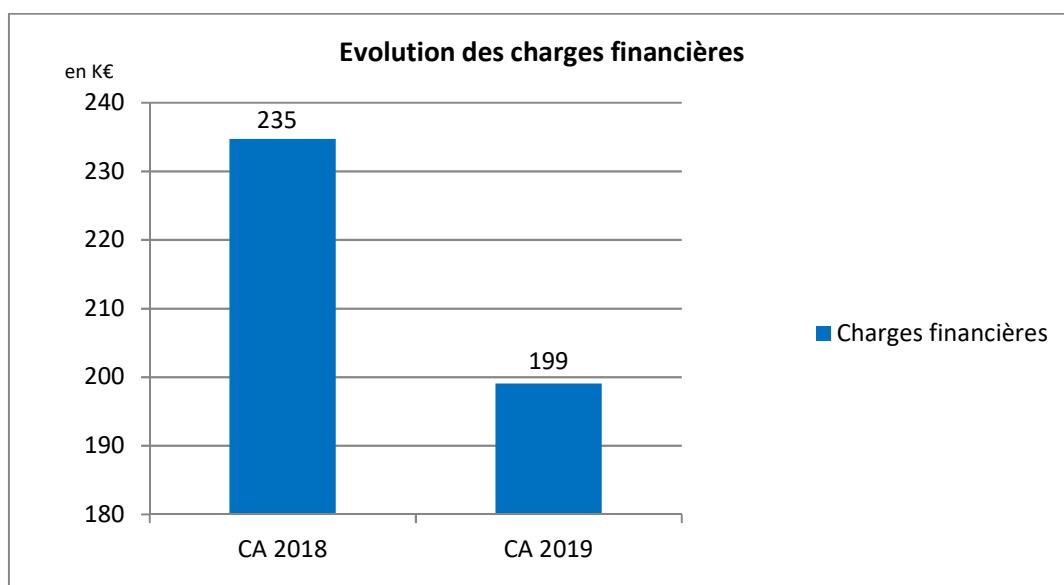


Ces charges sont principalement constituées par :

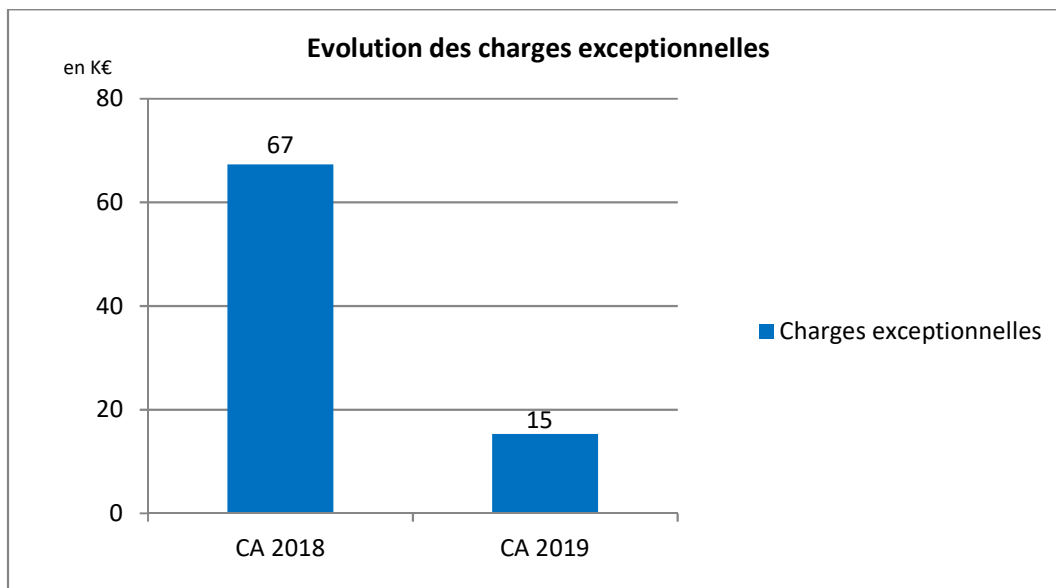
- le contingent incendie pour 1 028 K€ ;
- la participation aux frais de scolarité versée par la Ville pour 165 K€ ;
- les subventions aux associations pour 596 K€ ;
- la subvention au CCAS pour 100 K€ ;
- la subvention à la Caisse des écoles pour 62,5 K€.

Les charges financières (chapitre 66) sont les charges liées aux intérêts de la dette qui sont composés du paiement à l'échéance des intérêts d'emprunts et le paiement des intérêts courus non échus (ICNE).

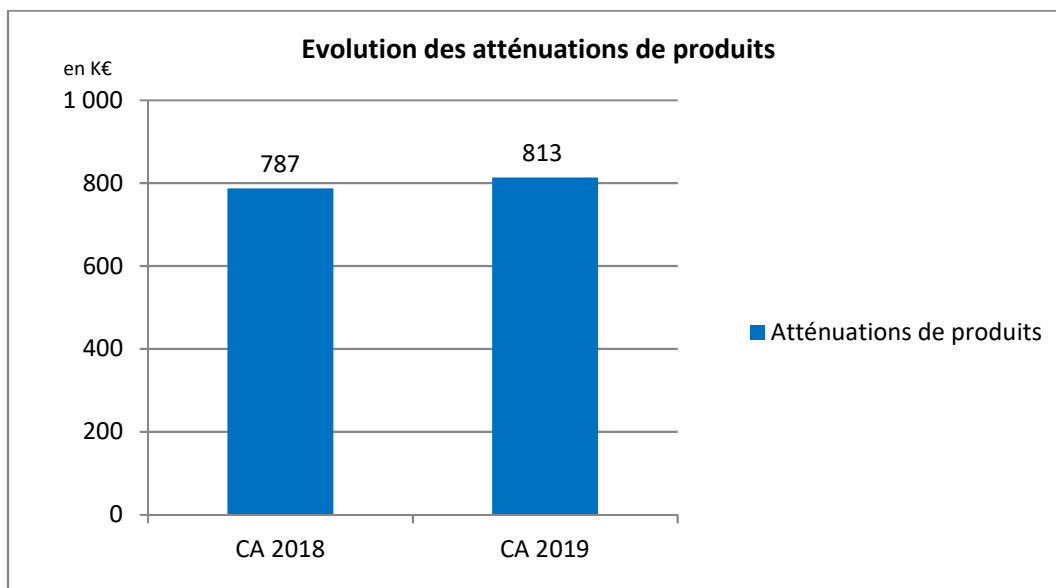
Elles représentent 0,54% des dépenses de la section de fonctionnement pour un total de 199 K€.



Les charges exceptionnelles (chapitre 67) se justifient par des écritures qui n'ont pas vocation à se reproduire. Elles représentent 0,04% des dépenses et s'expliquent principalement en 2019 par le versement de 8 K€ au titre de litiges en matière d'urbanisme, le versement de bourses BAFA aux jeunes ovoillois à hauteur de 3,5 K€ et la correction de factures en matière scolaire et périscolaire (3,1 K€).



Les atténuations de produits (chapitre 014) représentent 2,20% des dépenses et sont en hausse de 3,33% par rapport à 2018. Elles correspondent au reversement du FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales). A hauteur de 813 K€ au titre de l'année 2019, le montant de la contribution de la ville de Houilles est en progression de 3,33% par rapport à 2018.



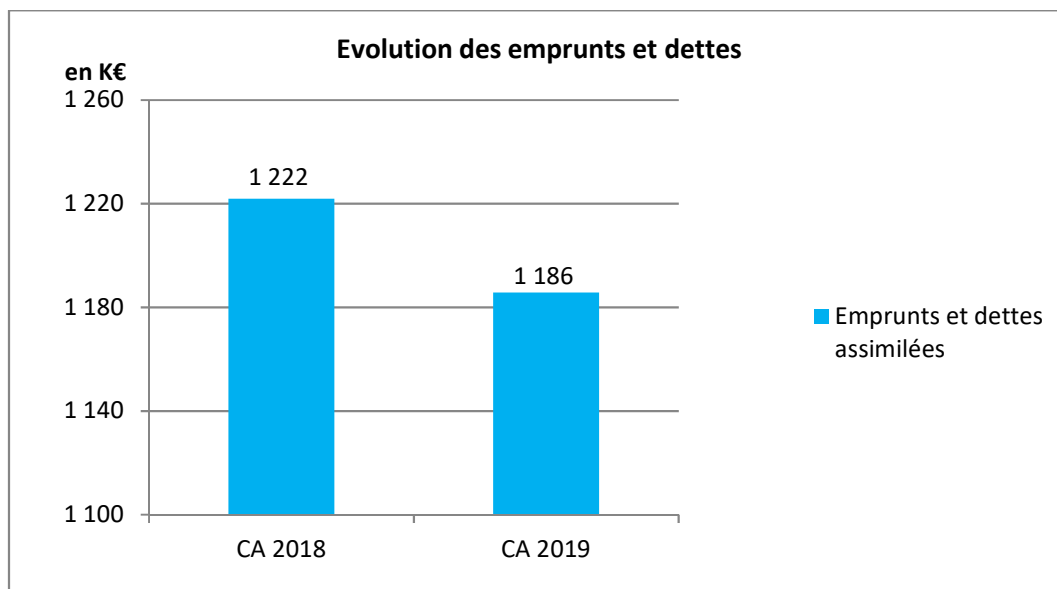
LA SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 13 089 K€.

(en milliers d'euros)	CA 2018	CA 2019
(D10) Dotations, fonds divers et réserves	0	55
(D16) Emprunts et dettes assimilées	1 222	1 186
Opérations d'équipement	9 097	11 838
<i>dont Opérations d'investissement</i>	<i>3 068</i>	<i>3 835</i>
<i>dont (D20) Immobilisations incorporelles</i>	<i>217</i>	<i>332</i>
<i>dont (D204) Subventions d'équipement versées</i>	<i>165</i>	<i>803</i>
<i>dont (D21) Immobilisations corporelles</i>	<i>5 646</i>	<i>6 868</i>
<i>dont (D23) Immobilisations en cours</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
(D26) Participations et créances rattachées	0	10
Total dépenses d'investissement	10 319	13 089

Les emprunts et dettes assimilées (chapitre 16) s'élèvent à 1 186 K€ et sont en diminution de – 2,97%. Ils sont principalement constitués par le remboursement du capital de la dette (1 197 K€).

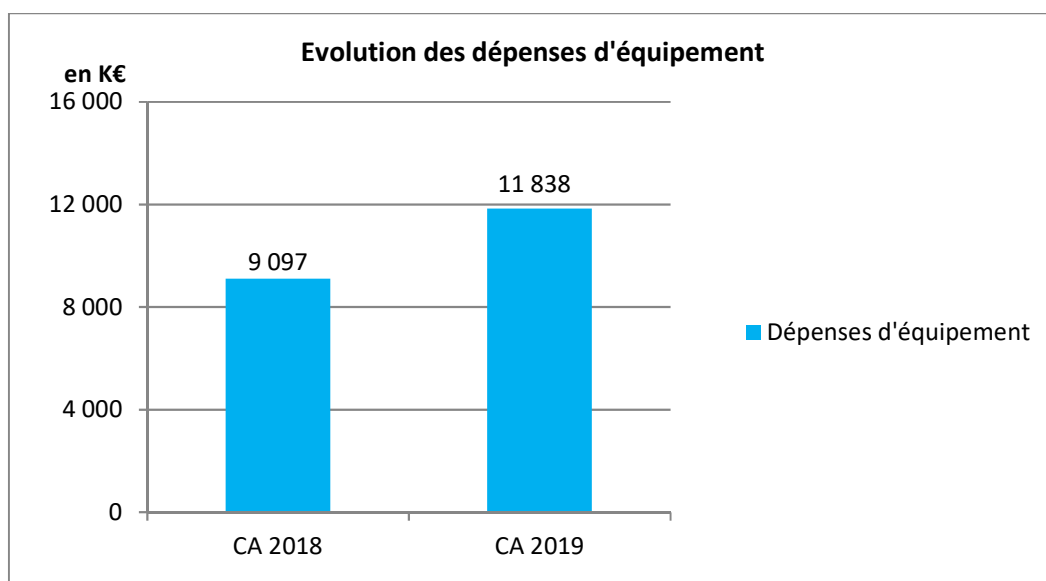


Les dépenses d'équipement (chapitres 20, 204, 21, 23) s'élèvent à 11 838 K€ pour l'année 2019. Sur les 6 derniers exercices budgétaires, ce sont plus 65 M€ qui ont été consacrés aux dépenses d'équipement, soit 10,8 M€ par an en moyenne.

S'agissant de 2019, elles sont composées :

- Des immobilisations incorporelles hors opérations pour 332 K€ dont :
 - o Diagnostics, relevés et études divers avant travaux pour 91 K€ ;

- Logiciels informatiques pour 58 K€ ;
 - Etudes pour la refonte du site internet de la ville pour 39 K€ ;
 - Frais d'études de 29 K€ au titre du projet de salle polyvalente ;
 - Frais d'études de 27 K€ au titre des travaux du groupe scolaire Toussaint-Guesde ;
 - Etudes préalables à la mise en place de la vidéosurveillance à hauteur de 27 K€ ;
 - Licences pour le logiciel de gestion des demandes d'urbanisme pour 20 K€ ;
 - Etudes de perspectives d'urbanisme pour 16 K€ ;
 - Levés topographiques pour 15 K€ (place Michelet).
- Des subventions d'équipement pour 803 K€ correspondant au versement de surcharges foncières.
- Des immobilisations corporelles hors opérations pour 6 868 K€ dont :
- 508 K€ pour des travaux d'aménagement des parcs et squares ;
 - 470 K€ de travaux de rénovation du stade Baquet ;
 - 284 K€ de travaux de voirie ;
 - 200 K€ pour les travaux de menuiseries extérieures de l'Hôtel de ville ;
 - 173 K€ pour les travaux de réhabilitation de l'école Frapié ;
 - 164 K€ de travaux de marquage et d'entourage d'arbres dans des cours d'école ;
 - 148 K€ pour l'acquisition de véhicules ;
 - 140 K€ pour des travaux de plantation ;
 - 109 K€ pour des acquisitions d'équipements sportifs et jeux extérieurs ;
 - 2 508 K€ d'acquisitions foncières (André Malraux/Victor Hugo).
- Des immobilisations incorporelles et corporelles votées en opérations pour 3 835 K€ dont :
- 2 466 K€ pour le gymnase Jean Bouin ;
 - 639 K€ pour le CTM ;
 - 354 K€ pour le groupe scolaire Buisson-Bréjeat-Kergomard
 - 256 K€ pour le groupe scolaire Toussaint-Guesde
 - 120 K€ au titre de travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux et des espaces publics.



LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement 2019 s'élèvent à 4 036 K€ contre 2 878 K€ en 2018, soit une hausse de 40,23%.

(en milliers d'euros)	CA 2018	CA 2019
(R10) Dotations, fonds divers	2 446	2 032
(R13) Subventions d'investissement	427	2 001
(R16) Emprunts	4	3
Autres recettes d'investissement	2	1
Total recettes d'investissement	2 878	4 036

Les dotations, réserves et fonds divers (chapitre 10) s'élèvent à 2 032 K€ et sont composées du fonds de compensation de la TVA pour 1 241 K€ et de la taxe locale d'équipement pour 791 K€.

Les subventions d'équipement (chapitre 13) s'élèvent à 2 001 K€ pour 2019. Les principales subventions reçues concernent :

- La réhabilitation du groupe scolaire Buisson-Bréjeat-Kergomard pour 1 334 K€ (dont 1 250 K€ du Conseil départemental des Yvelines et 84 K€ de l'Etat) ;
- La réhabilitation du gymnase Jean Bouin pour 340 K€ (dont 178 K€ du Conseil régional d'Ile-de-France, 150 K€ du Conseil départemental des Yvelines et 12 K€ de l'Etat) ;
- Les travaux de construction du CTM pour 165 K€ (Conseil régional d'Ile-de-France) ;
- Les Certificats d'économies d'énergie pour 74 K€ (Syndicat d'énergie des Yvelines) ;
- Le produit des amendes de police pour 27 K€.

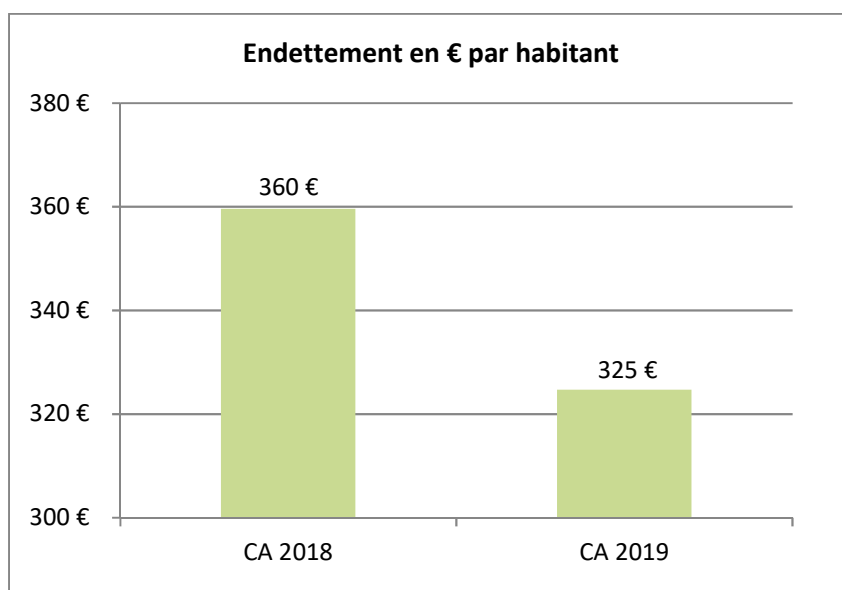
Les emprunts et dettes assimilées (chapitre 16) s'élèvent à 3 K€ et concernent le versement des cautions des logements de la résidence autonomie Les Belles Vues.

L'ENDETTEMENT

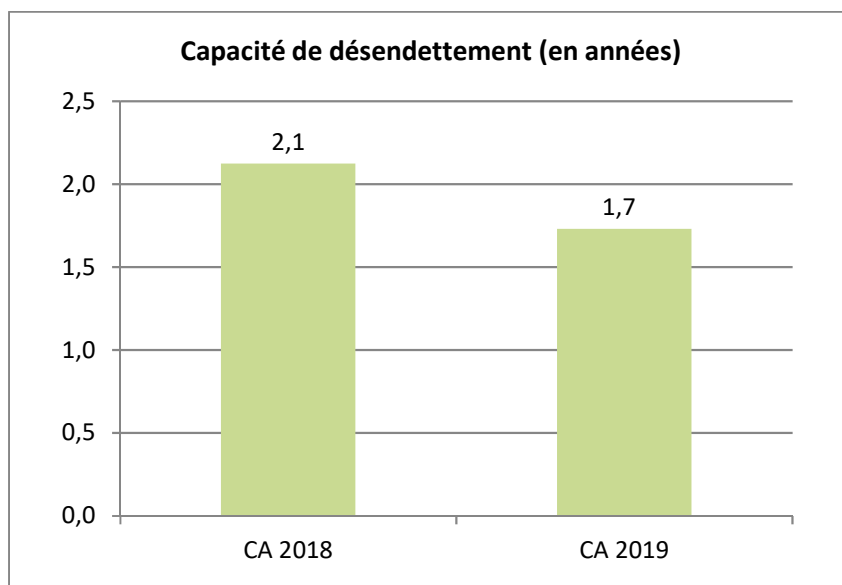
L'encours de la dette s'établissait à 10 453 K€ au 31/12/2019 soit une baisse de 1 213 K€ par rapport à la situation au 31/12/2018 (11 666 K€).

(en milliers d'euros)	CA 2018	CA 2019	Variation 2018/2019
Encours de dette	11 666	10 453	-10,40%

L'encours de la dette s'élève à 325 € par habitant alors que la moyenne de la strate est de 1 076 € : la dette par habitant de la ville reste donc largement inférieure (- 69,82%) à la moyenne nationale (source : Les collectivités locales en chiffres 2019 – communes de 20 000 à 50 000 habitants).



La capacité de désendettement de la ville s'élève à 1,7 année en 2019.



LES RÉSULTATS 2019

Le résultat de l'exercice 2019 dégage un déficit global de - 639 K€ (contre + 7 641 K€ en 2018), réparti comme suit :

- + 3 586 K€ pour la section de fonctionnement (contre + 3 480 K€ en 2018) ;
- - 4 225 K€ pour la section d'investissement (contre + 4 161 K€ en 2018).

Ainsi, les résultats du compte administratif 2019 se présentent comme suit :

Section	Résultat de clôture 2018	Part affectée à l'investissement	Résultat d'exécution 2019	Résultat de clôture 2019	Solde des restes-à-réaliser	Résultats cumulés (yc RAR)
Fonctionnement	9 937 024,94		3 586 220,26	13 523 245,20		13 523 245,20
Investissement	3 864 712,63		-4 225 481,01	-360 768,38	-7 455 125,13	-7 815 893,51
TOTAL	13 801 737,57		-639 260,75	13 162 476,82	-7 455 125,13	5 707 351,69

L'excédent global de clôture s'élève donc à 5 707 K€ en 2019 (contre 10 607 K€ en 2018). Il est à noter que l'excédent de l'exercice 2018 s'explique notamment par la cession du terrain Bapaume (4 980 K€).

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

PRESENTATION GENERALE

Le compte administratif clôt le cycle annuel budgétaire et retrace l'exécution budgétaire de l'année.

Ainsi, le compte administratif 2019 du budget annexe Assainissement a été précédé par :

- le débat d'orientation budgétaire tenu le 20 décembre 2018 ;
- le vote du budget primitif 2019 intervenu le 13 février 2019 ;
- la décision modificative adoptée le 27 juin 2019.

ÉQUILIBRES FINANCIERS	CA 2018	CA 2019	Variation 2018/2019
RECETTES DE GESTION	562 321 €	388 014 €	-31,00%
DEPENSES DE GESTION	203 450 €	176 447 €	-13,27%
EPARGNE DE GESTION	358 870 €	211 567 €	-41,05%
Frais financiers	0 €	0 €	0,00%
Solde mouvements exceptionnels	0 €	0 €	0,00%
EPARGNE BRUTE (CAF)	358 870 €	211 567 €	-41,05%
Amortissement du capital de la dette	3 247 €	3 247 €	0,00%
EPARGNE NETTE (CAF NETTE)	355 624 €	208 321 €	-41,42%
DEPENSES D'EQUIPEMENT	336 380 €	197 916 €	-41,16%
RECETTES D'INVESTISSEMENT (HORS EMPRUNT)	46 046 €	138 649 €	201,11%
EMPRUNTS NOUVEAUX	0 €	0 €	0,00%
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	3 247 €	0 €	-100,00%

LA SECTION D'EXPLOITATION

L'exécution 2019 peut être synthétisée par les éléments qui suivent.

S'agissant de la section d'exploitation :

- dépenses de l'exercice : 533 K€
 - dont 159 K€ au titre de l'entretien du réseau contre 178 K€ en 2018
 - dont 17 K€ de commissions de recouvrement de la redevance
 - dont 357 K€ de dotation aux amortissements
- recettes de l'exercice : 401 K€
 - dont 248 K€ de redevance d'assainissement contre 406 K€ en 2018
 - dont 140 K€ de contribution de la ville au titre des eaux pluviales
 - dont 13 K€ de quote-part de subvention transférée au compte de résultat

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

S'agissant de la section d'investissement :

- dépenses de l'exercice : 214 K€
 - dont 149 K€ pour des travaux d'assainissement rue Ambroise Paré
 - dont 49 K€ pour la réalisation de caniveaux grilles (stade Baquet)
 - dont 3 K€ de remboursement en capital de la dette
 - dont 13 K€ de quote-part de subvention transférée au compte de résultat
- recettes de l'exercice : 495 K€
 - dont 39 K€ de FCTVA sur les dépenses d'investissement réalisées en 2018
 - dont 99 K€ de subvention de l'Agence de l'Eau (schéma directeur)
 - dont 357 K€ de dotation aux amortissements

LES RÉSULTATS 2019

Le résultat de l'exercice 2019 dégage un excédent global de 149 K€ (contre un excédent de 65 K€ en 2018), réparti comme suit :

- - 132 K€ pour la section d'exploitation (contre +31 K€ en 2018) ;
- + 281 K€ pour la section d'investissement (contre +35 K€ en 2018).

Ainsi, les résultats du compte administratif 2019 se présentent comme suit :

Section	Résultat de clôture 2018	Part affectée à l'investissement	Résultat d'exécution 2019	Résultat de clôture 2019	Solde des restes-à-réaliser	Résultats cumulés (yc RAR)
Exploitation	370 867,35		-132 173,64	238 693,71	0,00	238 693,71
Investissement	813 546,06		281 227,64	1 094 773,70	- 45 255,74	1 049 517,96
TOTAL	1 184 413,41		149 054,00	1 333 467,41	-45 255,74	1 288 211,67

L'excédent global de clôture s'élève donc à 1 288 K€ en 2019 (contre 1 180 K€ en 2018).